



Effondrement de la dalle supérieure de ma cuisine

Par **BICHLER**, le 20/10/2010 à 09:11

Bonjour, je suis en location depuis un an dans un logement refait à neuf. Je n'occupe que 50% ce logement pour des raisons professionnelles. Mercredi dernier en me rendant dans mon appartement (une bombe), toute la dalle de la cuisine s'était effondrée. Plusieurs tonnes de gravats avec les poudres en fer. Morts assurés si présence humaine. Pompiers, experts assurances, tous est en cour. Sur les premières informations que j'ai eu, c'est une auberge racheté construction aux alentours des années 1860. Complètement refais à neuf à part ce morceau de dalles (en machefer avec 6 poudres enfer). Apparemment un mur a été enlevé pour agrandir la cuisine. Approximativement pudres en fer 3.15m, largeur cuisine 3.50m. Toujours apparemment lors des travaux il y a 2 ans un peu près vu que la dalle était recouvert de platre les ouvriers ne pouvait pas voir ou commençait et s'arrêtait les poudres. Ma question an ce cas est ce qu'il faut sonder la dalle etc..ou c'est le destin. je suis actuellement en arret de travail, j'ai vu un pschy, MERCI D'AVANCE

Par **chris_idv**, le 20/10/2010 à 16:05

Bonjour,

Pour répondre à votre question "est ce qu'il faut sonder la dalle etc..ou c'est le destin ?" ce n'est pas de votre ressort.

Il semble d'après les éléments que vous décrivez:

"un mur a été enlevé pour agrandir la cuisine. Approximativement hauteur en fer 3.15m , largeur cuisine 3,50m"

que des travaux de maçonnerie ont été réalisés au mépris des règles de l'art (les poutres qui maintenaient la dalle ne reposaient plus sur le mur porteur...).

Pour vous en qualité de locataire le seul interlocuteur est le bailleur (ou son représentant). C'est au bailleur de gérer cet accident du début à la fin, même s'il est vraisemblable que le bailleur se retourne contre l'entreprise et l'architecte qui ont réalisé ces travaux de démolition du mur de la cuisine retenant les poutres de la dalle.

Cordialement,